

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Mouvements alternatifs et crise de l'État

Pierre Hamel et Frédéric Lesemann

Numéro 10 (50), automne 1983

Mouvements alternatifs et crise de l'État

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034649ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034649ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hamel, P. & Lesemann, F. (1983). Mouvements alternatifs et crise de l'État. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (10), 3-7. <https://doi.org/10.7202/1034649ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Éditorial

Mouvements alternatifs et crise de l'État

Les composantes de la crise qui bouleverse la société et l'État sont multiples et déstabilisatrices. Pulvérisant les dernières illusions du progrès, elles dessinent, dans les sociétés capitalistes avancées, les contours d'une détresse collective inédite. Les phénomènes pouvant être évoqués à ce sujet ne sont pas nouveaux : chômage, blocage des perspectives d'emploi pour les « jeunes », déqualification du travail, privatisation d'un certain nombre d'équipements et services et par conséquent limitation de leur accès pour les individus et les groupes disposant de peu de ressources, etc. Ces phénomènes induisent cependant actuellement un rééquilibrage des rapports de force entre les principaux acteurs à la faveur d'une redéfinition des enjeux économiques et politiques. Renforcement des réflexes corporatistes jusqu'à une véritable corporatisation du social, processus de redéploiement industriel dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial, tendances à une dualisation sociale, crise de ou dans l'État-providence¹, crise également du politique qui parvient de plus en plus difficilement à remplir sa fonction de médiation, voilà, énumérés pêle-mêle, une série de paramètres qui servent habituellement à nommer les principales causes des conflits sociaux actuels.

Depuis la fin de la dernière guerre jusqu'au milieu des années soixante-dix dans certains pays et jusqu'au début des années quatre-vingt dans d'autres comme le Québec, l'État-providence a constitué le lieu par excellence de résorption des contradictions sociales, en dépit de son caractère éclaté et des affrontements qui s'y répercutaient. En reprenant les catégories d'O'Connor², nous dirions que les fonctions d'accumulation et de légitimation sont demeurées malgré tout, au cours de ces périodes, dans des rapports acceptables, la fonction d'accumulation n'étant pas en mesure d'éliminer complètement la fonction de légitimation. Et cela, en dépit des pressions exercées en ce sens

par plusieurs hérauts du capital. Dans ce contexte, les rapports État-société civile se sont rapidement transformés, tant à cause de l'action de différents mouvements sociaux luttant pour l'amélioration des conditions de vie que de la dynamique interne aux appareils de l'État caractérisée entre autres par un élargissement de l'interventionnisme. Bien qu'affectés par ces changements, les systèmes de représentation politique demeuraient marqués par la tradition du parlementarisme et de la délégation de pouvoirs et c'est contre eux que les mouvements sociaux tenteront de promouvoir des modes de représentation et d'expression politique nouveaux, susceptibles de permettre une participation populaire plus active et plus directe. Mais les choses ne se sont cependant pas toujours déroulées comme on le prévoyait...

Plusieurs chercheurs³ qui ont suivi ces mouvements à la trace, endossant souvent les espoirs qui motivaient les acteurs eux-mêmes, dressent un bilan fort mitigé de l'action de ces mouvements. Ils constatent qu'en dépit de leur caractère pluriclassiste, ces mouvements sont fortement pénétrés par les classes moyennes. Ils établissent en outre que le sens de leur action est loin d'être univoque. Ainsi, au sujet du mouvement associatif et de ses rapports au pouvoir local en France, Pierre Grémion⁴ a écrit que ce mouvement risquait de prendre des trajectoires opposées, pouvant aussi bien servir à une « dynamisation » de la société civile qu'à favoriser une nouvelle forme d'intégration à l'État. Mais ceci faisait référence à une époque où l'État-providence s'affichait comme le « véritable aménageur de la vie quotidienne »⁵. On interprétait alors couramment que les actions entreprises par les différents secteurs de l'État redoublaient l'exploitation capitaliste. En contrepartie, à l'intérieur de ce schéma, et même en faisant une place de plus en plus large aux classes populaires, la classe ouvrière demeurait porteuse d'un projet révolutionnaire.

La remise en cause d'une telle lecture du rôle de l'État et de la nature des rapports de classe dans le capitalisme avancé sera amorcée par un courant « politiste » qui reconnaît que l'appareil d'État est traversé par la complexité des rapports et des contradictions de classe. On rompt ainsi avec les visions monolithiques — tant élitistes que marxistes — antérieures grâce au concept d'« autonomie relative » de l'État qui prépare le terrain à la reconnaissance de la spécificité institutionnelle de l'État et à son impact sur la société et les groupes sociaux. Dorénavant, l'État ne peut plus être considéré comme n'étant « constitué et constitutif que des rapports de classe⁶ ». Il possède une matérialité, une « ossature particulière » ayant des incidences et un impact sur la société civile et les rapports sociaux. Ainsi, la logique institutionnelle de l'État, c'est-à-dire la logique technocratique et bureaucratique, introduit des clivages et une forme de domination intrinsèques à sa configuration.

C'est en continuité avec cette problématique que s'inscrit la réflexion actuelle sur les mouvements sociaux et les mouvements alternatifs, marquée par la crise de l'État-



providence dont les effets déstabilisateurs nous obligent à revoir la correspondance entre un certain nombre de propositions théoriques et politiques et la réalité qu'elles sont censées analyser.

5

Par ce numéro, nous voulons aller au coeur de ce débat en proposant des textes qui interpellent les intervenants et les chercheurs sur les conditions et les termes de l'analyse des « nouveaux » mouvements sociaux. En ce sens, nous sommes conduits à nous demander si l'analyse ayant recours aux rapports de classe est toujours judicieuse pour éclairer la nature des affrontements qui se déroulent sur des scènes et par rapport à des enjeux aussi diversifiés que le marché de l'emploi, le champ de la culture, les discriminations à l'endroit des femmes, des jeunes, des immigrants, les questions de santé et plus largement de gestion de la vie quotidienne, etc. Quel poids conservent les déterminations structurelles à l'égard des projets et de la volonté des acteurs? Comment définir le mieux ces acteurs qui ne sont pas toujours inscrits de façon durable dans des rapports de production? La diversité et l'éclatement qui semblent caractériser de plus en plus les « nouveaux » mouvements sociaux constituent-ils une rupture définitive avec le politique? Est-il légitime de qualifier de « nouveaux » ces modes d'action collective qui se situent en marge des organisations instituées?

Toutes ces questions sont abordées pratiquement et théoriquement dans ce numéro, en référence à l'Italie, à la Belgique, au Québec et aux États-Unis. On y affirme la nécessité de reconnaître les nouvelles formes d'action collective et d'ajuster l'analyse et les problématiques en conséquence. On comprendra mieux dès lors pourquoi on ne peut que mettre au rancart les modèles clos et les schématismes manichéens au profit d'analyses soucieuses de répercuter les incertitudes et les tâtonnements qui traversent les nouveaux modes d'action collective.

Au cours des vingt dernières années, les mouvements sociaux, de même que les organisations qui les soutenaient, ne se sont pas développés dans des rapports d'extériorité à l'État. Au contraire, leurs dynamismes, leurs limites, de même que leurs perspectives politiques renvoient à leur degré d'intégration à l'État, et de manière opposée aux résistances qu'elles ont déployées à cet égard. Il n'y a pas ici de discours ni de perspective univoques. Les mouvements sociaux ont infléchi les politiques sociales jusqu'à leur mode de gestion bureaucratique mais, en même temps, ils ont été pénétrés par la socialité étatique. Or, voilà que l'impact de la crise sur l'État-providence vient modifier la carte des rapports de force entre les principaux « partenaires » socio-économiques. Le mouvement syndical est en perte de vitesse, le bénévolat apparaît aux gestionnaires publics comme une porte de sortie leur permettant de sabrer dans les programmes et projets qui relèvent des politiques sociales, les entreprises rationalisent leurs systèmes de production sans trop se préoccuper de leurs effets sur l'emploi, tandis que le nombre d'individus marginalisés ne cesse de croître. L'État-providence semble en panne : il

parvient de plus en plus difficilement à gérer le consensus social, et encore moins à le renouveler.

Mouvements alternatifs et crise de l'État-providence ne peuvent donc être dissociés puisque c'est à la faveur de cette crise que sont repensés les termes de la solidarité sociale et les contenus de la socialité. Dans quelle mesure ceux-ci échapperont-ils à l'emprise étatique ? La crise de l'État-providence favorisera-t-elle une ouverture démocratique aux initiatives des mouvements alternatifs ou sera-t-elle au contraire l'occasion de définir des modèles plus diffus de gestion du social qui s'articulent avant tout autour du principe de l'autonormalisation ?

Dans cet affrontement, l'enjeu de l'autonomie des mouvements sociaux est bien sûr au premier plan. Mais il n'est pas certain que le débat soit posé dans des termes aussi tranchés et aussi explicites. Pour une large part, les mouvements alternatifs refusent la médiation politique et privilégient une convivialité qui se conjugue au quotidien et au culturel. Il y a pour ainsi dire rejet des valeurs qui ont permis à la fois de moderniser l'État et d'assurer les conditions de la consommation de masse, valeurs qui allaient de pair avec l'accréditation d'un certain système de promotion sociale et la reconnaissance d'une société de plus en plus bureaucratisée. La crise de l'État-providence se confond alors avec la crise même du politique.

Une fois mises de côté nos illusions sur la prospérité et le progrès, nous demeurons confrontés à certains choix collectifs concernant la production et la gestion du social. Les « nouveaux » mouvements sociaux refusent autant les modèles de relance mis de l'avant dans les discours néo-keynésiens que les solutions monétaristes pratiquées par les gouvernements Reagan, Thatcher ou Bennett en Colombie-Britannique. Où se situe alors l'alternative ? S'il est vrai que nous sommes aux prises avec une détresse collective profonde, un minimum de lucidité s'impose.

Nous sommes au moins au clair sur un certain nombre de refus, mais aussi de choix politiques positifs. Refus des inégalités sociales, refus des politiques, des programmes, des projets qui accentuent la dualisation sociale, refus des solutions unidimensionnelles qui caractérisent le plus souvent les stratégies des grandes entreprises, refus des choix d'investissement et d'organisation qui engendrent une centralisation accrue du pouvoir. Positivement, affirmation d'un élargissement et d'un renouvellement de la démocratie⁷, notamment en réitérant la nécessité d'une plus grande autonomie des acteurs et de leurs organisations, mais nécessité aussi de la formulation d'une « nouvelle philosophie de la justice sociale⁸ » qui prenne en compte les questions d'égalité, de liberté et d'identité. Si le droit à la différence resurgit à travers les remises en cause de l'État-providence, il s'énonce à partir de points de vue diversifiés que les articles de ce numéro contribuent à éclairer.



NOTES

- ¹ Pugliese E., « Politique de bien-être et crise de l'État-providence dans une économie dépendante », *Sociologie et sociétés*, XV, 1, avril 1983, p. 43-56.
- ² O'Connor J., *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St-Martin's Press, 1973.
- ³ Mehl D., « Les voies de la contestation urbaine », Paris, Centre d'Étude des mouvements sociaux, novembre 1978, texte miméo.
- ⁴ Voir Grémion P., « Les associations et le pouvoir local », *Esprit*, 6, 1978.
- ⁵ Nous empruntons cette expression à Castells M., « La crise urbaine aux États-Unis : vers la barbarie ? », *Les Temps modernes*, février 1976, n° 355, p. 1178.
- ⁶ Dagnaud M., « Proposition théorique et hypothèses pour une étude sur le pouvoir local », Paris, s.d., texte miméo, p. 9.
- ⁷ Voir Przeworski A. et Wallerstein M., « Democratic Capitalism at the Crossroads », *Democracy*, juillet 1982, p. 52-68.
- ⁸ Buci-Glucksman C., « Pour une nouvelle philosophie de la justice sociale », in CFDT, *Changement social en France et en Europe ?*, Paris, Syros, 1983, p. 70.